

Immigration—Loi

ses partisans et d'après ses détracteurs. Il aurait été utile de savoir ce que pense le conseil consultatif.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Cela pourrait embarrasser le ministre.

M. Rodriguez: En effet. Cela aurait embarrassé les bureaucrates. C'est pourquoi on écarte le conseil consultatif et on le cache comme si c'était l'idiot de la famille.

M. Nystrom: Vous êtes un phalocrate. Il faudrait dire l'idiot.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Belle-personne.

M. Rodriguez: Très bien, une vilaine belle-personne. Nous devons envisager la chose dans le contexte approprié. Quand nous avons voulu en comité examiner les procès-verbaux et l'ordre du jour du conseil consultatif. Je n'ai jamais entendu autant de réponses évasives et de tromperies. Toute cette rangée de bureaucrates se lançaient des regards furtifs. Nous ne pouvions pas consulter l'ordre du jour ni les procès-verbaux. Nous avons même douté de leur existence. Si ces deux motions peuvent faire valoir le rôle du conseil consultatif, tant mieux.

En comité, nous avons également demandé s'il conviendrait de permettre à des conseils locaux ou régionaux de se mettre directement en rapport avec le ministre. Nous avons reçu l'assurance que celui-ci leur prêterait une oreille attentive et qu'il y aurait possibilité de dialogue direct. Si les conseils doivent tenir ce rôle auprès du ministre, les députés qui étudient un projet de loi présenté par le ministre, devraient obtenir les mêmes rapports d'évaluation, la même documentation sur l'assurance-chômage présentée au ministre et si ce bill est adopté être au courant de la nouvelle organisation. Nous aimerions avoir des renseignements de ce genre quand nous examinons des mesures législatives.

Les conseils consultatifs donnent-ils en fait des conseils? Si oui, les donnent-ils directement au ministre ou par l'intermédiaire des bureaucrates qui peuvent supprimer tout ce qu'ils ne veulent pas que le ministre entende pour lui transmettre ensuite de belles déclarations édulcorées? Voilà ce que nous essayons d'éviter, et si ces deux amendements permettent d'éviter cet écueil et de faire du conseil consultatif un organe utile ayant un rôle à jouer, alors nous sommes en faveur. Nous préférierions de beaucoup voir accorder l'importance aux conseils régionaux plutôt qu'au conseil national. Pourquoi faut-il au Canada que tout soit centralisé? Pourquoi faut-il que les organes nationaux soient obligatoires et les organes régionaux simplement facultatifs? Pourquoi faut-il que tout marche sous le sceau du secret? Pourquoi le gouvernement est-il incapable de procéder ouvertement pour l'application des programmes qu'il demande aux députés de voter?

[M. Rodriguez.]

● (1210)

Mon parti appuie les deux motions du député de Hamilton-Ouest et nous pressons le gouvernement d'accepter ces amendements.

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, il y a peu de choses à dire au sujet des amendements. Quelques exemples suffiront à faire voir à quel point il serait mauvais de ne pas adopter les mesures proposées en amendement par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). L'amendement du député dit en toutes lettres:

... le ministre doit faire déposer les rapports y afférents devant le Parlement dans les 30 jours de leur réception ou, si le Parlement ne siège pas, à ce moment-là, l'un des 30 premiers jours où il siège par la suite.

Tout ce que nous demandons à propos du bill C-27, c'est que le gouvernement se mette enfin à l'abri des critiques, qu'il accorde aux Canadiens le droit à l'information. En matière d'information, ce qui se passe actuellement c'est que le gouvernement prélève des impôts, dépense l'argent du contribuable en enquêtes et sondages qu'il entreprend à des buts de recherche, et quand ce contribuable demande à être mis au courant, il lui répond que cela n'est pas son affaire.

Ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement s'est éloigné du principe voulant que le peuple soit gouverné par le peuple et pour le peuple, énoncé par le chef d'un autre pays démocratique. En fait, la situation actuelle est bien telle que l'a décrite le député de Peace River (M. Baldwin) à la Chambre des communes en mai 1975. Il a déclaré que nous avons aujourd'hui un gouvernement de bureaucrates dirigé par les bureaucrates et pour les bureaucrates. C'est dû à tous les mystères dont on entoure nos institutions gouvernementales. Cet amendement permettrait d'avoir une loi disant que les informations concernant la main-d'œuvre et l'immigration qui sont importantes pour les Canadiens puissent être communiquées, pas seulement au gouvernement ou à un conseil quelconque, mais aux citoyens qui devront avoir le droit de connaître ces renseignements, quelle que soit leur importance.

Il faut souligner, je crois, que lorsque nous parlons de liberté de l'information cela ne veut pas dire nécessairement qu'il faille l'appliquer dans tous les secteurs du gouvernement.

En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale ou certains secteurs de nos relations extérieures avec d'autres pays, je crois normal que le gouvernement ait le droit de ne pas divulguer certains renseignements qui pourraient compromettre la sécurité nationale. Ce n'est pas le cas pour le moment. J'aimerais vous donner un exemple de ce qui s'est passé dans mon ancien bureau sur la colline du parlement l'année dernière et qui montre, je pense, à quel point le gouvernement refuse de publier des renseignements qui devraient être communiqués aux citoyens.